



Décision 2025 –63

**MARCHE N°2025T08 : Aménagement d'un espace multifonctionnel
et d'une voie douce en centre-ville rue Florent Evrard à Auchel**

DECLARATION SANS SUITE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique (CCP),

Vu la délibération n°5 portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 22 mai 2025,

Considérant que la Ville d'Auchel a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du CCP, ayant pour objet des travaux d'aménagement d'un espace multifonctionnel et d'une voie douce en centre-ville rue Florent Evrard à Auchel,

Considérant qu'à ce jour, une redéfinition du besoin pour aménager cet espace en centre-ville est rendue nécessaire,

Considérant qu'une modification des exigences techniques entraîne une modification des documents de la consultation et de fait rend impossible l'attribution du marché en cours n°2025T08,

Considérant que par conséquent, il y a lieu de déclarer sans suite la procédure pour motif d'intérêt général en application de l'article R.2185-1 du CCP,

Décide de ne pas attribuer le marché, de déclarer sans suite la procédure n° 2025T08 pour motif d'intérêt général constituant un abandon de cette dernière, et de relancer une nouvelle consultation introduisant des exigences techniques nouvelles,

Informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Le Maire de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Auchel, le 02/10/2025

Le Maire

*Certifiée exécutoire compte tenu de la
Transmission en sous-préfecture et de
la publication le : 02/10/2025*